



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2026

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-30

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le 24/09/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/09/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, CAMPION Yves, FISCHER Julie, BILLET Mathias, MATHIEU Christophe, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procurateur(s) : FISCHER Julie

Absent(s) représentés : PANSARD Aline

Secrétaire de séance : MATHIEU Christophe

07 – PROJET TRAVAUX DE REFECTION ROUTE DE ORVAZ

Avec les entreprises COLAS 325 Chemin du moulin neuf 01000 ST DENIS-LES-BOURG
EUROVIA 2 rue de Tamas 01100 OYONNAX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de la réfection de la route de Orvaz.

Il propose les devis tel que proposés par l'entreprise **COLAS** 325 Chemin du Moulin Neuf 01000 SAINT DENIS LES BOURG pour un montant de 49 670 € HT soit 59 604 € TTC,

Puis l'entreprise **EUROVIA** 2 rue de Tamas 01100 OYONNAX pour un montant HT de 37 260.90 € HT soit 44 713.08 € TTC

Les membres du Conseil Municipal parcourent ensemble les devis remis par les diverses entreprises COLAS et. EUROVIA

Ces documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2026 et sont consultables en mairie.

Les membres du conseil municipal retiendront l'entreprise **EUROVIA** pour l'exécution des travaux

Plan de financement PREVISIONNEL HT :

- TRAVAUX : 37 260,90 €	AUTOFINANCEMENT : 26 082.90 €
-	DEPARTEMENT DE L'AIN : 11 178 € 30 %

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le devis tels que présentés par l'entreprise **EUROVIA**
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- AUTORISE le Maire à déposer des demandes de subventions.

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-30-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

☒ Télétransmis le 30/09/2026

☒ Affichée le 30/09/2026

☒ Certifiée exécutoire le

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-30-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Acte à classer

2026-30

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-30T09-18-52.00 (MI272773571)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260924-2026-30-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PROJET TRAVAUX REFECTION ROUTE D'ORVAZ

Date de décision : 24/09/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL 2026-30 Travaux Orvaz.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/26 à 09:18

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 30/09/26 à 09:18

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 30/09/26 à 10:57

